



LE CODEX GALACTIQUE

« Je mandate la délégation EXOVISION »

Initiales + Signature + « Ce Codex reflète ma vérité intérieure »

La planète Terre est la dernière planète de cet univers sous l'occupation des forces obscures, le dernier vestige des guerres galactiques qui ont fait rage dans toute la galaxie pendant des millions d'années.

Alors que la Galaxie était libérée de l'emprise des Forces des ténèbres, les Forces de la Lumière ont évolué et ont créé une force militaire venue du besoin urgent et impératif de défendre les libertés fondamentales des êtres sensibles vers une société galactique et cosmique harmonieuse. Au fur et à mesure que les êtres au sein de la Confédération Galactique ont évolué spirituellement et ont fait leur alignement et leur union avec les Maîtres Ascensionnés, ils ont découvert un codex interne qui régule toutes les interrelations entre les êtres de Lumière et leur relation avec les Forces des ténèbres et les planètes occupées. Ce codex s'appelle le Codex Galactique et représente la base légale pour toutes les actions de la Confédération dans cette galaxie et dans d'autres.

Ce Codex n'est pas un ensemble rigide de lois externes, mais un code de déontologie interne systématisé de toutes les âmes de Lumière qu'acceptent tous les êtres de Lumière avec leur libre arbitre parce qu'il reflète leur vérité intérieure.

Nous allons maintenant énoncer les différentes sections du Codex Galactique sous une forme compréhensible pour un être éveillé moyen dans une société humaine.



Section I : La loi de la grâce divine

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'expérience de vie positive.

Pour expliquer la section I, nous devons comprendre que la souffrance et la douleur n'ont aucune valeur dans une société galactique éclairée, libérée de l'influence des forces obscures et d'autres aspects de l'anomalie cosmique. Valoriser la douleur, la souffrance et le sacrifice comme faisant partie de l'expérience de croissance faisait partie de la programmation des Forces des ténèbres afin d'asservir plus facilement la population des planètes occupées.

L'expérience de vie positive inconditionnelle de chaque être vivant dans l'univers libéré est garantie par la connexion intérieure de chaque être vivant avec la Source et renforcée par le pouvoir des Maîtres Ascensionnés sur la matière qui leur permet d'aider tous les êtres vivants dans leurs aspirations vers la Source et leur fournir les nécessités de la vie. La vie n'a jamais été censée être un travail acharné et une lutte, mais plutôt un voyage de joie et de créativité.

Différentes sous-sections de la section I réglementent toutes les vies dans un univers libéré et toutes les relations entre les êtres de Lumière, afin que les conflits n'aient jamais à se produire.

Expliquons les sous-sections :



Section I/1 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'abondance physique et spirituelle.

Cette sous-section garantit une expérience de vie positive pour chaque être dans l'univers libéré. Les Maîtres Ascensionnés pourvoient à toutes les nécessités de la vie et à la richesse et à la beauté physiques et spirituelles en utilisant le pouvoir qu'ils ont sur la matière rédemptrice de l'univers libéré.

Section I/2 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'Ascension.

Cette sous-section explique comment les Maîtres Ascensionnés utilisent leur compréhension avancée de la technologie spirituelle de l'Ascension et, en utilisant le Feu Électrique de la rédemption, assistent tous les êtres qui choisissent volontairement l'Ascension.

Section I/3 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel de fusionner avec d'autres êtres en proportion de sa position dans le Mandala de la Famille des Âmes.

Cette sous-section est un instrument de la régulation de toutes les relations au sein d'une Famille d'Âmes. Elle garantit la fusion d'êtres de polarité opposée (âmes jumelles, âmes sœurs) et l'alignement de tous les autres êtres, indépendamment de leur état de développement et de leurs conditions extérieures.

Section I/4 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à toutes les informations.

Cette sous-section est une garantie que tous les êtres reçoivent toutes les informations dont ils ont besoin pour comprendre leur rôle dans l'univers, une plus grande perspective d'évolution et toutes les autres informations dont ils ont besoin pour leurs décisions, leur croissance et leur bien-être. Toutes ces données sont fournies par des Maîtres Ascensionnés ou d'autres êtres qui supervisent les évolutions des différentes races et civilisations.





Section I/5 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à la liberté.

Cette sous-section prévoit que chaque être a un potentiel illimité de croissance et d'expérience de vie. Puisque tous les êtres de l'univers libéré ne créent que du positivisme, leur liberté ne s'oppose jamais à la liberté des autres êtres.

Section II : La loi de la séparation des parties en conflit

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel d'être séparé et protégé des actions négatives d'autres êtres vivants.

Cette section régleme les conditions relatives aux sections de l'univers qui viennent d'être libérées de l'influence des forces obscures mais qui n'ont pas encore été acceptées dans la Confédération. Elle exige que les Forces de Lumière séparent toujours les parties en conflit afin de les empêcher de se nuire mutuellement et de les protéger des dommages produits les uns aux autres.

Ensuite, les Forces de la Lumière servent de médiateurs dans le conflit et l'arbitrent jusqu'à ce qu'il soit résolu.

Cette section est souvent utilisée pour mettre fin aux guerres et autres conflits armés.

Section III : La loi de l'équilibre

Chaque être sensible qui a choisi de vivre et d'agir contre les principes du Codex Galactique et qui refuse ou n'est pas capable de les accepter maintenant et d'équilibrer les conséquences des actions passées, sera emporté au Soleil Central, restructuré dans son essence élémentaire de base et devra recommencer un tout nouveau cycle d'évolution.

Cette section régleme les relations entre les Forces de la Lumière et les Forces des Ténèbres. Lorsqu'ils ont été vaincus, les êtres appartenant aux Forces des Ténèbres ont la possibilité d'accepter le Codex Galactique, de faire de leur mieux pour corriger les erreurs qu'ils ont commises et de vivre positivement par la suite.

S'ils acceptent, ils sont pardonnés et rejoignent la Confédération. S'ils en sont incapables ou refusent d'accepter, ils sont emportés au Soleil Central, leurs personnalités et l'essence de leurs âmes sont restructurées avec le feu électrique et leur étincelle divine commencera un nouveau cycle d'évolution.



Section IV : Le droit d'intervention

La Confédération Galactique a un droit inaliénable et inconditionnel à l'intervention dans toutes les situations où le Codex Galactique est violé, quelles que soient les lois locales.

Cette section décrit la politique des Forces de la Lumière concernant les planètes occupées. La Confédération se réserve le droit d'intervenir dans tous les domaines, civilisations, planètes ou systèmes solaires où le Codex Galactique est violé. La Confédération a le droit de le faire indépendamment de la position des civilisations locales sur cette intervention. Elle a toujours le droit d'utiliser tous les moyens pacifiques d'éducation et de régulation. Si la masse critique des principes du Codex Galactique est violée, elle a le droit d'utiliser la force militaire. Les cas particuliers sont les planètes sous occupation directe des forces obscures. Les forces des ténèbres prennent généralement la population locale en otage pour entraver la progression des forces de la lumière. Sur Terre, ils ont menacé de guerre nucléaire si les Forces de la Lumière intervenaient.

C'est la principale raison pour laquelle les Forces de la Lumière n'ont pas encore libéré cette planète (et non pas la soi-disant absurdité que nous n'interviendrons pas parce que nous respectons le libre-arbitre, on va juste regarder pendant que toute cette souffrance continue). Comme dans toute situation avec des otages, celle-ci requiert beaucoup d'habiles négociations et d'approches tactiques. Cette situation est en train d'être résolue et la planète Terre sera bientôt libérée.

Section IV/1 : Chaque être sensible dans le besoin a un droit inaliénable et inconditionnel d'invoquer la Confédération Galactique, et la Confédération Galactique a le droit d'apporter son aide, indépendamment des lois locales.

Cette sous-section donne une base légale pour l'intervention et l'assistance à tous les otages des Forces obscures. Les Forces de Lumière font toujours de leur mieux pour aider et améliorer les conditions de vie de tous les êtres sensibles, même sur Terre. La situation sur la planète Terre indique simplement à quel point les ténèbres avaient plus de pouvoir que la Lumière sur cette planète. Heureusement, cela est en train de changer maintenant.



Section IV/2 : La Confédération Galactique a un droit inaliénable et inconditionnel à la mise en œuvre du Codex Galactique et, si nécessaire, de conquérir par la force militaire les zones de violation et les régions en infraction avec le Codex Galactique.

Cette sous-section fournit une base légale à la libération par la force militaire des planètes occupées. Les forces militaires de la Confédération enlèvent ou fournissent leur assistance à la suppression des représentants des forces obscures et libèrent les otages. Puis d'autres forces de la Confédération guident le processus d'acceptation de la planète dans la Confédération en instruisant la population locale.

Peut-être que certains humains estiment que la Confédération n'a pas le droit d'intervenir et que l'humanité a le droit de résoudre ses problèmes par elle-même. Ce n'est tout simplement pas vrai. Sur toute la planète, de nombreuses guerres ainsi que l'abus constant des droits fondamentaux de l'Homme ont prouvé que l'humanité n'est pas capable de gérer sa situation par elle-même. Il est donc préférable qu'elle reçoive la guidance de sages et de gardiens avisés pour la guider.

La Confédération aidera à remplacer les maîtres actuels des marionnettes (Forces obscures) que l'humanité a invitées depuis longtemps en Atlantide. Ensuite, le Codex Galactique deviendra enfin le code d'éthique universel dans tout l'univers et les ténèbres ne seront plus.

